

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le premier juin à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Christian PORTIER, Michel BOUCHE, Laurent BRAGUE, Michel ROYER.

Absents excusés : Mme Dominique LE FOUEST (pouvoir donné à M. Christian Portier), MM Daniel MONTOUILLOUT, Jean-Paul JESSIONESSE

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 Mars 2017 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Travaux de voirie :

Le programme d'entretien de la voirie communale concerne la réfection des rues suivantes : Chemin de la Petite Fontaine, Chemin dessous de la Calbeaudière, rue et ruelle de Flamard. Dans le cadre de l'assistance technique aux communes en matière de voirie, le conseil municipal avait retenu un devis du Conseil Départemental d'un montant de 8995,90 € HT soit 10795,08 € TTT. Ce devis devait être confirmé à l'issue de la procédure d'appels d'offre engagée en 2017.

Pour la 2^{ème} année consécutive le Conseil Départemental a déclaré cette procédure infructueuse. Il n'est donc pas possible de réaliser cette année ces travaux par l'assistance du Conseil Départemental et il faudrait attendre 2018.

Le conseil municipal, considérant que ces travaux ont déjà été reportés d'une année en 2016 et qu'il n'est plus possible d'attendre une année supplémentaire, décide à l'unanimité de les faire réaliser par l'entreprise Mansanti pour un montant de 12 968.00 € H.T. soit 15 561.60 € T.T.C.

D'autre part, suite à la réunion du 3 février, un courrier avait été adressé au Service Local d'Aménagement d'Ervy le Châtel concernant diverses demandes : élargissement du pont à l'embranchement RD 27 et 27A, signalisation axiale des routes desservant les communes limitrophes, signalétique du Domaine Saint Georges. Aucune réponse écrite n'a été reçue à ce jour.

Il sera également signalé le mauvais état de la rue Sirjeanne dont l'entretien appartient au Conseil Départemental.

Nouvelle réglementation en matière d'entretien des espaces verts :

D. Lhomme, J.P Jessionesse et J.F Vioix ont reçu M. Besset représentant de la Société Compas afin de préciser la réglementation en matière d'entretien des espaces verts. Il existe

des espaces où il est encore possible de traiter (cimetière, terrains de sport) avec des produits homologués sans glyphosate et d'autres où c'est formellement interdit quel que soit le produit utilisé, notamment vers l'eau (Zone Non Traitée à moins de 5m des cours d'eau et des écoulements rejoignant la rivière). Un devis pour la fourniture de produits homologués doit nous être transmis ainsi que pour le remplacement du pulvérisateur par un appareil plus performant en matière d'application des produits.

La décision sera prise après réception de ces devis.

Programme de travaux au Foyer Rural TEPCV CEE

Le programme de rénovation thermique du Foyer rural comprend : l'isolation des combles du bâtiment « Le château », le remplacement des menuiseries du bâtiment « Le Château » ainsi que l'installation d'une nouvelle chaudière. Ce programme pourrait aujourd'hui bénéficier de la vente de Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des Territoires à Croissance Verte, dispositif pour lequel le Pays d'Armanche a été sélectionné. Cette opportunité permettrait un financement de l'ordre de 70 % du montant des travaux H.T. La plus grande difficulté est d'ordre administratif car la vente des CEE doit s'effectuer par le biais de plates formes ouvertes à cet effet. Le conseil municipal souhaite que le Pays d'Armanche se rapproche d'un prestataire qualifié pour l'aider dans cette démarche. Le bureau du Foyer Rural ou son conseil d'administration sera consulté avant la décision définitive pour engager ces travaux.

Eglise : état d'avancement du dossier

Les subventions accordées à ce jour pour la restauration de l'église Saint Georges sont :

- Conseil Départemental : 15 %
- Etat (DETR) : 20 %
- Région Grand Est : 20 %

Soit un total de 55 % du coût des travaux estimés à 299 722.24 € H.T.

Les autres financements possibles :

- La Fondation du Patrimoine : maximum 5 à 6 % si on mobilise 5 % lors de la souscription (environ 15 000 €).
- La Sauvegarde de l'Art Français : ne se déterminera qu'après avoir pris connaissance des offres des entreprises.
- Aide Parlementaire : incertitude quant au maintien du dispositif.

Afin d'avancer dans ce dossier, le conseil municipal décide de lancer les appels d'offres par 7 voix pour (dont un pouvoir) et 1 abstention. (L Brague)

Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Othe-Armanche

Le conseil municipal accepte la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Othe-Armanche couvrant les territoires de la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois et de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche dont le siège social sera à Aix en Othe. Le PETR aura pour mission, entre autres, les études de développement et d'aménagement du territoire dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques, d'intérêts collectifs.

Dossier aménagement du Landion

L'instruction du dossier suit normalement son cours.

D. L'homme présente le calendrier prévisionnel établi par le SMBVA, maître d'oeuvre :

- 06 Juin : intervention sur la vanne de décharge pour sa rénovation.
- Première quinzaine de Juin : dépôt du dossier de déclaration préalable auprès de l'Architecte des Bâtiments de France
- 2^{ème} quinzaine de Juillet : demande d'autorisation de vidange, opération prévue à partir de la mi-octobre.
- Septembre : Dépôt du dossier d'autorisation conformément aux directives de la loi sur l'eau
- Octobre 2017 à Mai 2018 : ouverture des vannages pour l'opération de vidange.
- Hiver 2017-2018 : enquête publique sous l'autorité de la préfecture.
- Mai-juin 2018 : réalisation des travaux si accord de la préfecture à l'issue de l'enquête publique.

Reprise de 2 parcelles appartenant à l'Association Foncière de Remembrement

Le « ru du Landion » traversant les parcelles communales route de Quincerot (terrain de tennis et terrain de Foot) et cadastrées ZI 37 « Pré de l'Épine » pour une contenance de 12 a et ZI 38 « Sirjeanne » pour une contenance de 20 a 30 ca appartient à l'Association Foncière de Remembrement d'Étourvy. En accord avec l'AFR, le conseil municipal décide d'acquérir ces 2 parcelles pour 1 euro. Maître Hénaut-Thomas Pascale d'Érvy le Châtel sera chargée de la rédaction de l'acte.

Renouvellement du contrat Adjoint technique au 1^{er} septembre 2017

Le contrat de travail de l'adjoint technique pour le ménage des bâtiments communaux arrive à échéance au 31 Août 2017. Le conseil municipal autorise le maire à renouveler son contrat.

Bureau de vote des élections législatives

Bureau de vote du 11 juin 2017

8 H 00 à 10 h 30	Bernard BONENFANT	Michel BOUCHE	Daniel MONTUILLIOUT
10 h 30 à 13 h 00	Michel ROYER	Dominique LHOMME	Frank NICOLAS
13 h 00 à 15 h 30	Christian PORTIER	Daniel MONTUILLIOUT	
15 h 30 à 18 h 00	Christian PORTIER	Dominique LHOMME	

Bureau de vote du 18 juin 2017

8 H 00 à 10 h 30	Sylvain JESSIONESSE	Michel BOUCHE	
10 h 30 à 13 h 00	Dominique LHOMME	Daniel MONTUILLIOUT	Frank NICOLAS
13 h 00 à 15 h 30	Christian PORTIER	Jean-Paul JESSIONESSE	
15 h 30 à 18 h 00	Sylvain JESSIONESSE	Dominique LHOMME	Daniel MONTUILLIOUT

Informations et questions diverses

- Mercredi 31 Mai, D.Lhomme a reçu deux candidats aux élections législatives.
- Monsieur Portier Christian fait part d'une remarque d'un administré concernant les rues enherbées.
- Un devis est demandé pour la fourniture de rampes amovibles dans le cadre du programme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (église, mairie, école primaire et maternelle)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
M. LHOMME Dominique